



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Cheffe du Département des institutions et de la sécurité

Château cantonal
1014 Lausanne

Original à:	FAO
Copie à:	
Rau Greff:	10 JUL. 2018 JBP
En Muni le:	
En circulation	<input type="checkbox"/> Muni <input type="checkbox"/> CS

Association vaudoise des
secrétaires municipaux (AVSM)
Grand-Rue 46
1814 La Tour-de-Peilz

Lausanne, le 6 juillet 2018

Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 1^{er} juin 2018

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire,

Votre courrier du 6 juin dernier à l'attention du Conseil d'Etat a retenu ma meilleure attention.

Je tiens à vous remercier pour votre intervention et à vous assurer que le Conseil d'Etat partage les préoccupations que vous exposez et leurs conséquences potentielles sur le fonctionnement des autorités communales et la santé des collaborateurs.

Conscient que la législation devrait être adaptée, le Conseil d'Etat a annoncé son intention de réviser la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes, en lien avec les questions institutionnelles (mesure 3.1 du programme de législature 2017-2022 « Mener des réformes institutionnelles assurant le bon fonctionnement des autorités et de la démocratie »).

Dans le cadre de cette révision législative, qui fera l'objet d'une large consultation, le Conseil d'Etat prêtera une attention toute particulière à la problématique des relations entre les exécutifs communaux et les secrétaires municipaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Cheffe du département

Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Copie

- Mme Corinne Martin, Cheffe du Service des communes et du logement
- Chancellerie d'Etat